



ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de :

- Gestion Mario Gagnon inc., le lot numéro 6 433 532 du cadastre du Québec, au prix de 38 056,20 \$, taxes en sus;
- 9451-6176 Québec inc., le lot numéro 6 553 006 du cadastre du Québec, au prix de 130 808,88 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 24 mai 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville